
ICANN84 | Semaine de préparation – Point d'information sur la conformité contractuelle
Mardi 14 octobre 2025 – 19h00 à 20h00 IST

MAY KIM

Bonjour et bienvenue à cette séance de mise à jour sur le programme de conformité contractuelle durant la semaine de préparation de l'ICANN. Je m'appelle May Kim et je suis responsable de la participation à distance pour cette session qui sera enregistrée et régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Au cours de cette séance, les questions et les commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans cette fenêtre questions-réponses. L'interprétation comprendra l'anglais, le français et l'espagnol.

Si vous souhaitez prendre la parole au cours de cette séance, veuillez lever la main sur Zoom. Lorsque vous êtes appelé, activez le son de votre micro pour parler. Veuillez indiquer votre nom pour le compte rendu, la langue que vous parlerez si vous parlez une langue autre que l'anglais. Et veuillez parler à un rythme raisonnable.

Dans cette séance, nous aborderons l'application des exigences de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, le protocole

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

d'accès aux données d'enregistrement et le soutien aux politiques, groupes de travail et initiatives de la communauté.

Regardez dans le chat pour voir comment soumettre les questions et commentaires. Je mettrai des liens dans le chat durant la séance. Ceci dit, je vais maintenant passer la parole à notre vice-président de la conformité contractuelle, Jamie Hedlund, et responsable également de l'engagement avec le gouvernement américain.

JAMIE HEDLUND

Bonjour et merci de vous joindre à cette séance. Je m'appelle Jamie Hedlund et je suis très heureux de vous parler de conformité contractuelle.

Alors qu'en est-il de cette conformité contractuelle? Eh bien, nous veillons au respect des exigences énoncées dans les accords conclus par l'ICANN avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Mais nous nous trouvons donc à la suite d'un PDP de la communauté. Nous voulons nous assurer que les politiques développées par la communauté, adoptées par le conseil d'administration et mises en œuvre par l'ICANN sont donc effectuées par les parties contractantes.

Nous développons des politiques que nous incorporons dans les contrats avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Donc, nous sommes le dernier élément dans le modèle ascendant de l'ICANN, et la crédibilité du modèle dépend

de nos efforts pour faire régner ces contrats et l'acceptation de ces contrats. Nous allons parler des mesures coercitives qui sont parfois nécessaires, et nous allons maintenant passer la parole à Leticia.

LETICIA CASTILLO

Je m'appelle Leticia Castillo. Je suis directrice des exigences en matière d'atténuation des abus du DNS, et cela est entré en vigueur le 5 avril 2024, avec une application immédiate par le biais d'enquêtes qui se déroulent à la suite de plaintes externes et d'autres informations dont dispose l'ICANN. Il y a également des audits réguliers qui sont menés.

Donc, du 5 avril 2024 au 5 août 2025. Eh bien, oui, ce sont les bonnes dates. Durant cette période, notre service de conformité a ouvert 400 enquêtes en rapport avec le respect des obligations. Et pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS, nous avons émis quatre avis formels de violation des accords, et nous avons également lancé un audit de registre et un audit du bureau d'enregistrement, incluant des exigences en matière d'atténuation des abus du DNS. Donc, nous avons un rapport final qui va être publié, et cela, cet audit a pris plus de temps et cela reflète notre engagement pour s'assurer que nous testons tout et que nous effectuons au mieux notre travail. Donc, l'audit est en cours et cela présente donc la plus forte concentration d'utilisation malveillante de DNS signalée sur une période de 13 mois.

Donc, comme résultat de nos enquêtes, près de 20 000 noms de domaines malveillants ont été neutralisés à la suite des enquêtes qui ont été menées. Il y a eu des centaines de milliers d'autres noms de domaine qui ont été gérés dans le cadre des processus qui ont été mis en œuvre à la suite de ces enquêtes. Donc, cela veut dire que nous allons encore plus loin que des cas individuels. Nous essayons de remédier aux tendances de non-conformité. Et je vais en parler plus avant avec la diapo suivante.

Donc, nous avons deux manières de travailler d'une manière coercitive ou pas. Il y a un domaine informel, un stade informel et un stade formel. Donc, vous voyez, 400 enquêtes qui ont été lancées où nous contactons les parties contractantes et où nous travaillons à l'atténuation des problèmes. Nous avons un processus structuré pour cela, pour la résolution du problème. Mais vous n'allez pas voir ces avis informels sur notre site web, puisque cela est envoyé au quotidien, et les 400 enquêtes, ça c'est en rapport avec des utilisations malveillantes du DNS.

Pour celles-ci, si on n'a pas réussi à résoudre la situation, on passe à ce stade qui est public et il y a donc un processus d'escalade vers la suspension ou la radiation d'un nom de domaine et d'un contrat. Et c'est ça ce qui est indiqué sur cette diapo. Vous voyez les mesures coercitives. Nous avons initié 400 enquêtes de ce type au niveau informel et nous avons quatre avis de violation. Mais vous avez ces détails qui ne sont pas toujours disponibles sur le site Web. Donc, il est important de bien comprendre que nous travaillons à

la non-conformité avant même que cela soit public, avant même que cela soit indiqué sur le site Web.

Nous allons passer à la diapo suivante, toujours concernant les exigences en matière d'atténuation de l'utilisation malveillante. Et en ce qui concerne les politiques et les contrats au niveau de tout l'ICANN en ce qui concerne le transfert, en ce qui concerne le RDAP également, il y a eu 2 970 enquêtes qui ont été lancées au niveau de toutes les politiques et de tous les contrats. Ça, c'est un stade informel. Et ce qu'il faut comprendre à ce niveau, que ce soit formel ou informel, au quotidien, nous prenons des actions, nous responsabilisons les parties contractantes. Donc vous n'avez qu'une partie visible de l'iceberg, comme toujours, mais beaucoup se fait sans que cela soit communiqué, d'une manière informelle. Nous allons passer à la diapo suivante.

Donc parlons un petit peu des plans de remédiation. Eh bien, ces plans de remédiation, ce sont des mesures ciblées qui visent à traiter les causes profondes des problèmes de conformité. Et pour que cela ne se reproduise pas, cela peut être appliqué au stade formel et informel dont je vous ai parlé tout à l'heure. En ce qui concerne le processus de conformité, cela dépend donc des problèmes qui doivent être gérés. Donc, par exemple, les contacts ne sont pas disponibles. Là, c'est important que cela soit réglé. Si le bureau d'enregistrement n'a pas géré le rapport que nous sommes en train de réviser, parce qu'il n'y a pas de processus en

place pour gérer les plaintes et pour gérer les rapports d'utilisation du DNS, cela doit être adressé également.

Et nous avons des plans de remédiation qui couvrent tout cela, qui couvrent les contacts qui doivent être disponibles en cas d'abus, et ainsi de suite. Les plans qui nous sont présentés incluent donc un calendrier des contacts et tout cela doit être suivi dans notre système. Il doit donc y avoir des actions de conformité expédiées et accélérées qui doivent être effectuées. Donc, entre avril 2024 et le 5 août 2025, 31 plans de correction ont été mis en œuvre, ce en rapport avec les exigences d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Et je vais maintenant vous donner un exemple concret de cela, un exemple de plan de correction. Vous le voyez à l'écran. Donc, c'était un problème en ce qui concerne le DNS, et il a été déterminé que le registre n'avait pas de système en place en ce qui concerne l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Et étant donné que la remédiation n'avait pas été fournie au stade informel, on est arrivé au stade public : donc avis de violation. Il y a eu plusieurs mesures qui ont été prises. Vous voyez donc l'établissement d'un système, d'un personnel dédié pour traiter rapidement les signalements d'utilisation malveillante, avec aussi des audits réguliers, des vérifications pour améliorer les processus. Et en juillet 2025, il a été déclaré que des mesures ont été prises concernant près de 150 000 domaines qui étaient abusifs et qui avaient déjà été signalés par des utilisateurs et des tiers.

Donc, il y a une surveillance proactive pour détecter les abus, et ça a réduit de plus de 300 000 domaines malveillants d'ici à juillet 2025. Donc, nous avons publié un blog en juin avec plus de détails sur cette ète remédiation, et vous pouvez donc avoir accès à cela à partir de cette présentation. Et je veux vous indiquer que la conformité continue. Le département Conformité continue à suivre de près ces actions pour assurer la conformité de ce prestataire de services. Nous ne disons pas que toutes les utilisations malveillantes ont été retirées de ce TLD, ou que tous les TLD sont parfaits. Non. Ce que nous disons, c'est qu'il y a des actions spécifiques qui ont été prises avec des résultats spécifiques pour faire respecter la conformité et que ces actions vont beaucoup plus loin qu'un simple domaine. Donc, nous allons passer à la diapo suivante.

Et vous voyez donc les rapports de conformité. Voilà comment nous travaillons. Nous avons des rapports mensuels concernant la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons aussi des rapports semestriels. Le premier a été publié en novembre 2024. Nous avons eu un webinaire qui s'est tenu sur la première année d'application et nous avons des mises à jour continues. Nous avons des présentations comme cette présentation et lors des réunions de l'ICANN également, et nous apprécions toujours le retour des membres de la communauté et les commentaires sur les rapports de conformité contractuels.

Donc, vous avez l'adresse pour envoyer vos suggestions et veuillez mettre en objet les commentaires sur la conformité contractuelle et le signalement de l'utilisation malveillante du DNS. Donc, nous pouvons prendre des mesures, et c'est très utile de vous entendre et d'avoir un retour de la part de la communauté. Donc, je vais maintenant peut-être passer la parole à Jonathan. Je crois que Amanda a eu des problèmes et donc nous allons passer la parole à Jonathan.

JONATHAN DENISON

Plein écran. Je vais donc parler de ce protocole du RDAP puisque Amanda n'est pas là. Alors en fait, techniquement, je ne suis pas un expert sur le sujet.

Mais donc si vous avez des questions spécifiques, des questions détaillées liées à cela, vous allez pouvoir les soumettre et nous reviendrons vers vous avec une réponse. Mais n'ayez pas peur, soumettez vos questions de toute façon.

Alors le RDAP, protocole d'accès aux données d'enregistrement des noms de domaine. C'est un service qui est fourni par les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Il s'agit de remplacer le protocole WHOIS. Ces protocoles sont gérés par les services de données d'enregistrement des noms de domaine. Il s'agit donc de fournir l'accès à des données d'enregistrement de nom de domaine. On peut appeler ça des données de contact si on

veut. Donc, cette diapositive vous explique un peu l'état des lieux par rapport aux requêtes ou à ce qui correspond au RDAP.

Comme vous le voyez, à partir de février 2015, le profil du RDAP a donc été mis en œuvre. La nouvelle version du RDAP a été mise en œuvre. Tout ce qui est lié au service RDAP pour ce qui est des requêtes et des demandes, etc., à savoir quelles sont les pauses qui sont permises ou non, des pauses de service, des arrêts. Donc, il n'y a pas d'exigences relatives aux clients. On a les services qui sont... Tout cela peut être trouvé sur icann.org. Toutes ces données peuvent être utilisées, examinées sur icann.org. Tout le monde y a accès. Donc pour ce qui est du profil, il date de février 2004. En fait, cela reflète les modifications qui étaient nécessaires qui sont alignées sur la politique en matière de données d'enregistrement. C'est la politique qui se trouve au-dessus du contrat qu'on a avec les parties contractuelles, et cela examine les modifications des données qui peuvent être collectées ou pas, ou qui pourraient être collectées si on collecte certaines informations. Qu'est-ce qu'on peut faire avec cette information, quelles sont les exigences, etc. Il y a d'autres données telles que les exigences par rapport aux demandes de divulgation. Toute personne peut soumettre une demande pour ce qui est des données sous-jacentes qui peuvent être expurgées. Alors, ensuite, on peut passer à la prochaine diapo.

Alors, dans cette diapo, comme vous le voyez, nous avons les données liées aux activités RDAP auxquelles a été impliqué le département de conformité. Donc, en octobre 2019, cela fait un moment déjà, car le parcours a été long pour le RDAP. Il y a eu

beaucoup de changements de politiques durant toutes ces années. Il y a eu des amendements dans les exigences. Donc de ce fait, il y a eu beaucoup de modifications et tout le monde essaie de suivre. Et j'espère que maintenant les choses vont devenir plus simples et que nous allons nous retrouver. Nous allons retrouver notre équilibre. Donc, en octobre 2019, on avait commencé à appliquer l'obligation de mise en œuvre de ce protocole. Et donc on a publié l'URL qui était liée à ce service. Alors ce protocole RDAP, ce protocole d'accès aux données d'enregistrement dans le domaine, le RDAP. À cette époque, il y a eu à peu près 387 notifications de conformité qui ont été envoyées aux bureaux d'enregistrement, qui ne disposaient pas d'une URL RDAP. Donc aujourd'hui, en octobre 2025, seuls quatre bureaux d'enregistrement – d'ailleurs, je pense qu'on en est à trois – ne disposent toujours pas d'URL RDAP.

Ensuite, nous passons au mois d'août 2023, les modifications sont entrées en vigueur. Et cela a établi les données spécifiques qui doivent être fournies dans la réponse. Donc on a parlé des exigences strictes en matière de formatage des réponses. En fait, quand on fait une demande, il ne s'agit pas seulement de la manière dont le service est mis en œuvre, mais aussi comment les informations sont ventilées. Donc, il faut qu'il y ait un équilibre dans les réponses, dans le formatage des réponses. Bien sûr, nous avons les exigences techniques, les exigences RFC par exemple. Comme vous le voyez à l'écran, des exemples encore une fois pour

le transport IPv6, l'utilisation de HTTPS, etc. Maintenant, nous passons à la prochaine diapositive.

Donc au long du parcours, nous voilà donc en août 2023. La conformité a commencé à appliquer le profil RDAP. Il y a deux éléments : il y a le profil de réponse et le guide de mise en œuvre technique. J'en ai déjà parlé, mais ce guide nous permet de mettre en œuvre le service et d'expliquer comment les réponses arrivent. Donc, à l'époque, il y avait environ un an, vous aviez environ 75 notifications de conformité aux bureaux d'enregistrement. La résolution de chacun de ces cas peut prendre plus de six mois. Cela dépend de la complexité. Donc, d'ici à septembre, cette année, il y avait 31 cas qui avaient fait l'objet de mesures correctives. Il s'agit là d'un domaine assez compliqué, assez technique, qui demande beaucoup d'expertise. Il y a pour ce faire plusieurs outils qui nous permettent d'évaluer la conformité. C'est un peu comme ça que ça fonctionne. Cela prend beaucoup de temps, mais notre objectif, c'est de travailler avec les parties contractantes. À la conformité, on veut un service qui fonctionne et qui peut être mis en application.

On veut aussi pouvoir utiliser les efforts de résolution d'atténuation. Ensuite, en juillet 2025, il y a eu l'intégration des demandes d'informations et des tests RDAP dans le programme actuel d'audit des bureaux d'enregistrement. À travers cet audit, on avait inclus des questions liées à la mise en œuvre du RDAP. Donc ces questions étaient intégrées. Bon, ce service est toujours en cours d'actualité, d'ailleurs. En résultat, il y a eu des mesures

correctives qui ont pris place durant ces dernières années. Il y a eu un service chargé de la conformité, émis 17 avis de violation formelle, dont certains concernaient des violations liées au RDAP. Deux de ces avis de violation entraînaient la résiliation du rachat du registraire en question ou du titulaire de nom de domaine en question. Ce n'était pas forcément.

Enfin, je pense qu'au moins deux de ces avis étaient liés, comme je le disais. Alors, sur cette diapositive, on parle des outils utilisés pour la conformité RDAP. Il s'agit d'un outil auquel vous avez accès en ligne pour aller vérifier votre propre conformité par rapport à ces demandes ou ces exigences RDAP. Et voilà, Vous avez ici un exemple des résultats. C'est un outil que j'utilise, le service de conformité, pour évaluer la conformité, encore une fois. Certains des cas que nous voyons ont beaucoup d'erreurs. Le service de conformité a observé plusieurs cas d'erreur, 300 et quelques dans une seule URL par exemple. C'est un processus très long quand il y a 300 et plus d'erreurs. Eh bien, cela prend beaucoup de temps pour étudier tout cela. Mais bon, c'est okay, on va passer maintenant à la prochaine diapo.

Alors très bien. Cela explique un peu plus notre approche pour ce qui est de la mise en application du RDAP. Au-delà de l'outil de conformité, il y a un service de conformité qui effectue un examen complet des exigences RDAP. Cela comprend des vérifications manuelles de toutes les données d'enregistrement requises, conformément à la politique relative aux données d'enregistrement. Tout cela est un petit peu intégré en ce moment.

On essaie d'avoir un petit peu une vue ou une opinion holistique là-dessus. On ne travaille pas par petits morceaux, si vous voulez, on a une vision un peu plus large. Donc on a des tests et des tests qui sont disponibles ici, comme vous le voyez sur ce lien GitHub. Il y a aussi des tests de fonctionnalités pour une utilisation avec les clients web RDAP. Voilà, il y a aussi des tests en matière d'exigences. Alors voilà tous les tests que nous utilisons avec les clients Web RDAP. On revient encore une fois vers le service tel qu'il est. Alors, si vous voyez tous les tests ici, donc vous voyez cela à l'écran, vous voyez qu'il y a plusieurs parties qui fonctionnent et qui nous permettent d'avoir une idée générale, une compréhension générale de la conformité du profil. Donc, c'est un processus qui est très, très long, qui prend encore une fois, beaucoup de temps. C'est un processus qui prend beaucoup de temps, si je peux dire. Vous voyez, si vous avez un lien vers le manuel d'utilisation de l'outil de conformité, qui est une ressource qui complète l'outil de conformité RDAP et facilite la mise en œuvre du RDAP. Tout cela étant disponible en ligne, vous pouvez consulter ce document sans problème. Prochaine diapo. Très bien. Voilà.

Donc le côté négatif, c'est que vous allez devoir m'entendre deux fois. Je vais même parler des autres activités dans lesquelles le service de conformité est impliqué. Donc, on va parler. On ne s'occupe pas forcément des exigences de mise en œuvre, de mise en application. Comme vous le savez, on participe aussi au travail lié au développement de recherche et de politiques. Et voilà donc

une mise à jour vis à vis de la présentation qu'on avait faite à l'ICANN82. Et voilà les groupes dans lesquels nous sommes impliqués et nous travaillons avec l'équipe chargée de l'examen de la mise en œuvre des mécanismes de protection des droits. Le programme des nouveaux gTLD, prochaine série, spécifiquement, nous sommes impliqués dans la mise en œuvre de la politique relative aux données d'enregistrement. Aussi impliqués dans la mise en œuvre de l'accréditation des services de confidentialité et d'enregistrement fiduciaire, etc. Etc. Comme vous le voyez, la liste est à l'écran.

Ensuite, par la suite, ce que nous effectuons, c'est que nous avons des demandes d'indicateurs. On nous demande de fournir des indicateurs des données pour alimenter les discussions dans la communauté. Nous avons tous les tableaux de contrôle qui existent, les tableaux de bord, les indicateurs et il y a beaucoup de données disponibles sur le site Web icann.org. Nous pouvons faire également des demandes, répondre à des demandes spécifiques. Le cas échéant, c'est une possibilité que nous avons. Mais en général, nous donnons des informations sur les dispositions contractuelles, si elles sont claires, si elles sont applicables, si on peut les faire respecter. Et comme l'a dit Jamie tout à l'heure, c'est le résultat final qui compte. Nous devons être en mesure de bien comprendre les contrats et de les faire respecter. Et nous voulons donc travailler à la faisabilité de ces contrats et travailler au libellé de ces contrats.

Donc, voyons un peu d'autres exemples qui existent des retours sur les dispositions provisoires relatives aux prochaines séries de gTLD. Donc, le développement de concept sur la mise en œuvre des recommandations relatives aux mécanismes de protection des droits de manière pratique et significative. Donc, par exemple, signaler les cas de non-conformité lors des procédures de suspension rapide URS. Nous avons également le développement d'idées sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux demandes de divulgation. Et ça, c'est en rapport avec la phase un de l'EPDP. Donc, on travaille à tout cela, et je crois que nous allons pouvoir passer à la diapo suivante.

Donc, voilà le travail que nous faisons de sensibilisation et d'engagement. Nous avons des demandes qui nous arrivent pour nous joindre à d'autres départements de l'ICANN. Nous travaillons à des campagnes de sensibilisation et d'information, nous présentons nos efforts de contrôle de la conformité. Voici quelques exemples assez récents depuis la dernière réunion de l'ICANN, depuis l'ICANN82. Au premier anniversaire, les exigences en matière d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Donc, nous avons eu un webinaire où nous avons présenté nos indicateurs de performance lors de la première année et les prochaines étapes. Donc, nous avons également participé au sommet des parties contractantes qui s'est tenu au Vietnam un petit peu plus tôt cette année, en 2025. Il y a eu plusieurs séances. Nous faisons beaucoup cela lors des réunions de l'ICANN. Nous présentons donc ces données dans le cadre de notre travail pour

lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons par exemple été en Asie-Pacifique, dans la région APAC en mai 2025. Et en République tchèque à Prague, nous y étions lors de l'ICANN83, où nous avons présenté une nouvelle fois plusieurs séances sur les thèmes, par exemple le RDAP et l'utilisation malveillante du DNS. Donc, nous avons beaucoup parlé de ce protocole d'accès aux données d'enregistrement lors de ces séances. Je crois que c'est à peu près tout.

MAY KIM

Oui, très bien. Merci beaucoup Jamie, Leticia et Jonathan. Si vous avez des questions, n'hésitez pas donc à les mettre dans le Q&A. Je ne vois pas de questions pour le moment à gérer et je ne vois pas de mains levées. Donc je pense que tout le monde a été informé de ces différents points.

Merci beaucoup de vous être joint à cette séance et je ne sais pas si, Jamie, vous voulez rajouter quelque chose.

JAMIE HEDLUND

Oui, merci beaucoup de vous être joint à nous. N'hésitez pas à nous contacter pour qu'on réponde à vos questions. Nous serons disponibles à Dublin et nous sommes également disponibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

MAY KIM

Donc vous avez les liens sur les réseaux sociaux, vous avez la page web, vous avez toutes ces informations de coordonnées qui sont à

l'écran. Merci beaucoup. Nous vous souhaitons une excellente journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]